

VILLE D'ARLES
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2024
Liste des pièces à fournir

À retourner avant le 17/11/2023 inclus pour les associations sportives

➤ *au service des Sports, rue Ferdinand de Lesseps, 13200 Arles (04 90 49 36 85)*

À retourner avant le 08/01/2024 inclus pour les autres associations

➤ *au service de la Vie associative, Hôtel de ville, BP 90196, 13200 Arles (04 90 49 35 34 ou 04 90 49 59 06) ou par mail à vie-associative@ville-arles.fr*

Documents à remettre dans tous les cas :

- Le formulaire Cerfa N°12156*06 à remplir **intégralement**
- La fiche de renseignements sur le fonctionnement de l'association
- La charte des valeurs de la République de la ville d'Arles
- Le compte-rendu (procès-verbal) de la dernière Assemblée Générale
- Le programme d'activités de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention
- Le compte-rendu d'activités détaillé N-1
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association **valide** (pas de photo)
- Attestation habilitation / délégation de signature
- DAS2 (état des honoraires, vacances... cf Cerfa 10144*27)
- Déclaration : frais de représentation & DAS2

Documents budgétaires du dernier exercice clos :

- Budget réalisé N-1 (ou du dernier exercice clos) **signé** du Président et du trésorier (*cf modèle type*)
- * Pour les associations conventionnées (subventions supérieures à 23 000€), joindre le Cerfa 15059*02 (compte-rendu financier de subvention)
- PV de l'AG statuant sur les comptes N-1 (ou du dernier exercice clos)
 - Compte de résultat et bilan comptable, du dernier exercice clos, révisés par un expert-comptable ou certifiés par un commissaire aux comptes (selon seuils – voir article 7.2 du règlement d'attribution des subventions).

Documents supplémentaires à remettre pour une première demande ou en cas de modification :

- Récépissé de déclaration création ou modification de la Préfecture ou la photocopie de la parution au Journal Officiel
- Un exemplaire des statuts signés
- Composition du bureau (liste des membres avec Nom Prénom, adresse, téléphone, adresse mail) et du Conseil d'Administration
- Copie document INSEE (N° SIRET)

Divers :

- Tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité pour une meilleure lisibilité de sa demande.

Cas particulier des associations sportives :

Les associations sportives devront en plus joindre au dossier les documents suivants :

- Le dossier additionnel spécifique aux associations sportives, accompagné des pièces justificatives précisées pour chaque rubrique,
- La rubrique n°6 -projet du Cerfa 12156*06- est à remplir uniquement pour les actions subventionnables identifiées dans le tableau annexé au dossier additionnel (une fiche projet par action).